

Pourquoi choisir la Prévoyance

Pour vous...

- Vous profitez d'une gamme entièrement modulable qui s'adapte aux profils et aux besoins de vos salariés, avec 5 niveaux de protection allant d'une couverture niveau conventionnel à une couverture haut de gamme
- Des niveaux de garanties adaptées aux profils et aux besoins de chacun de vos salariés, avec des options individuelles souscrites par le salarié
- Une Offre 100 % MADE IN ALSACE, pas de numéros spéciaux (0 800...), et pas de boîte vocale automatique (taper 1 taper 2, ...)

Tout est géré à Strasbourg, Colmar et Mulhouse !!!

- Un accompagnement dans la mise en œuvre de vos obligations légales
- Vous bénéficiez d'avantages fiscaux immédiats : vos cotisations sont en effet déductibles de votre bénéfice imposable (cf. réglementation en vigueur)

Pour vos salariés...

- Une offre 100 % Made In Alsace : **Tout est géré à Strasbourg, Colmar et Mulhouse**
- Des dépassements d'honoraires dès le 1^{er} niveau en hospitalisation
- La possibilité de se couvrir en fonction de ses besoins !!!
- L'opportunité de bénéficier d'un meilleur contrat par rapport à une couverture individuelle
- Des garanties généreuses en optique et en dentaire
- Un espace adhérent en ligne afin de suivre les derniers remboursements ainsi que le tiers payant

N'hésitez plus, contactez-nous !

VOTRE INTERLOCUTEUR

Jonathan LENTZ

06.85.10.16.55

jlentz@la-prevoyance.com

N'HESITEZ PLUS

PRENEZ RENDEZ-VOUS

LA FORCE D'UN VRAI RÉSEAU DE PROXIMITÉ !



- ▶ Un accueil pro dans nos agences
- ▶ Une écoute attentive
- ▶ Un interlocuteur terrain



RÉGIME OBLIGATOIRE - COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

www.la-prevoyance.com

83 Avenue de la Forêt Noire CS 70077
67016 STRASBOURG Cedex

03 88 45 91 60



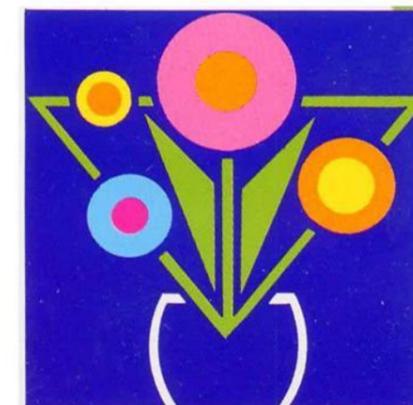
COMPLEMENTAIRE SANTE COLLECTIVE : LA FIN DES DESIGNATIONS !!!

La désignation par les partenaires sociaux au sein des **conventions collectives**, aux fins d'une mutualisation dans la profession de la couverture des risques de **santé**, est désormais interdite, car inconstitutionnelle.

En tant que partenaire privilégié, nous vous avons créé une gamme de solutions dédiées à votre Corporation et tout cela MADE IN ALSACE.



OFFRE RESERVEE



CORPORATION DES ARTISANS
FLEURISTES DU BAS-RHIN

**TRANSFORMEZ UNE OBLIGATION
EN OPPORTUNITE !!!**

REJOIGNEZ NOUS

Créée et Administrée
par des
Artisans, Commerçants
pour des
Artisans, Commerçants



« Ensemble,
nous sommes
plus forts !!! »

Guy Jordy, Président

* Cotisation isolée correspondant à la part employeur de 50% sur la formule tulipe - moins de 30 ans — régime local

Parce que nous pensons que chacun a droit aux garanties qui lui ressemblent :

Garanties exprimées en % du Tarif de convention dans la limite des frais engagés, régime de base inclus

HOSPITALISATION	TULIPE		LYS		CAPUCINE		GERBERAS		MARGUERITE	
	OPTAM/OPTAM-CO	HORS OPTAM/OPTAM-CO	OPTAM/OPTAM-CO	HORS OPTAM/OPTAM-CO	OPTAM/OPTAM-CO	HORS OPTAM/OPTAM-CO	OPTAM/OPTAM-CO	HORS OPTAM/OPTAM-CO	OPTAM/OPTAM-CO	HORS OPTAM/OPTAM-CO
Dépassements d'Honoraires	200%	100%	400%	200%	400%	200%	400%	200%	400%	200%
Chambre Particulière	Max 75 € par Jour +TV		Max 150 € par Jour +TV							
Forfait patient urgences	FRAIS REELS		FRAIS REELS		FRAIS REELS		FRAIS REELS		FRAIS REELS	
Forfait journalier	FRAIS REELS		FRAIS REELS		FRAIS REELS		FRAIS REELS		FRAIS REELS	
SOINS COURANTS	CAS	HORS CAS	CAS	HORS CAS	CAS	HORS CAS	CAS	HORS CAS	CAS	HORS CAS
Honoraires médicaux	150%	100%	200%	150%	200%	150%	200%	150%	300%	200%
Consultations Psychiatres, Neuro-	150%	100%	150%	100%	150%	100%	150%	100%	150%	100%
Consultation Psychologue inscrit au dispositif (5)	100%		100%		100%		100%		100%	
Honoraires paramédicaux et transports	150%		FRAIS REELS		FRAIS REELS		FRAIS REELS		FRAIS REELS	
Médicaments	100%		100%		100%		100%		100%	
Analyses et examens de laboratoire	150%		FRAIS REELS		FRAIS REELS		FRAIS REELS		FRAIS REELS	
Matériel médical : Prothèses non dentaires, non auditives	150%		200%		200%		200%		300%	
Médecine douce (Ostéopathe, Chiropraxie, Acupuncture)	50 € (1)		75 € (1)		75 € (1)		75 € (1)		100 € (1)	

OPTIQUE : Un équipement (1 monture et 2 verres) (2)

Equipements 100% santé (3)					
Un équipement de deux verres de classe A + monture de classe A	Remboursement intégral				
Une monture de classe B (associée à deux verres de classe A)	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Equipements hors 100% santé (monture comprise pour un montant maximal de 100€ dès lors qu'une option est souscrite)					
2 verres simples	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €
1 verre simple + 1 verre complexe	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €
2 verres complexes	350 €	350 €	350 €	600 €	600 €
1 verre simple + 1 verre très complexe	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €
1 verre complexe + 1 verre très complexe	350 €	350 €	350 €	600 €	600 €
2 verres très complexes	350 €	350 €	350 €	600 €	600 €
Lentilles	225 €	225 €	225 €	300 €	300 €
Chirurgie oculaire au laser, par œil opéré	160 €	160 €	160 €	450 €	450 €

DENTAIRE

Soins et prothèses dentaires 100% santé (3)					
Remboursement intégral					
Soins et prothèses dentaires à tarifs maîtrisés (3) et tarifs libres					
Soins	300%	300%	400%	400%	400%
Prothèses fixes	300%	300%	400%	400%	400%
Inlay-core	300%	300%	400%	400%	400%
Inlay Onlay	300%	300%	400%	400%	400%
Prothèses amovibles	300%	300%	400%	400%	400%
Orthodontie acceptée	300%	300%	400%	400%	400%
Implantologie (par implant)	322,5 €/implant.	322,5 €/implant.	430 €/implant.	430 €/implant.	430 €/implant.
Plafond	1000€/an/bénéf.	1000€/an/bénéf.	3000€/an/bénéf.	3000€/an/bénéf.	3000€/an/bénéf.

AIDES AUDITIVES (4)

Equipement 100% santé (3)					
Equipement hors 100% santé	150%	200%	200%	200%	300%

(1) Dans la limite de 50 % des frais réels par acte et de 3 actes par année civile et par bénéficiaire.

(2) Chaque élément d'un équipement étant pris en charge selon les conditions applicables à la classe à laquelle il appartient (100% santé ou tarif libre). Le remboursement de la monture classe A est plafonné à 30€. Le remboursement de la monture de classe B est plafonné à 100€. Les remboursements intègrent la prestation d'appariage et supplément pour verres avec filtre en complément de la sécurité sociale à hauteur du ticket modérateur. Pour l'appréciation de la période de deux ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement. La période est ramenée à un an pour les assurés de plus de 16 ans, en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une dégradation des performances oculaires ou d'évolution de la réfraction liée à des situations médicales particulières prévues par la réglementation en vigueur. Pour les assurés de moins de 16 ans, la période est ramenée à un an sauf dégradation des performances oculaires prévue par la réglementation en vigueur.

(3) Tels que définis réglementairement dans le respect des prix limites de ventes et des plafonds fixés par la réglementation.

(4) Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'une aide auditive par période de quatre ans par oreille et par bénéficiaire dans les conditions précisées par la liste prévue à l'article L.165-I. Pour l'appréciation de la période de 4 ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement. Conformément à l'article R.871-2 du Code de la sécurité sociale, le remboursement total des aides auditives de classe 2 est plafonné à 1700€ par oreille à appareiller.

(5) Prise en charge limitée à 8 séances par an et répondant aux conditions du dispositif (adressage par un médecin, inscription du psychologue dans le dispositif)

TARIF CORPO 9.54€ par mois *
Supérieur au minimum conventionnel

ORGANISME RECOMMANDE : Cf site internet :
TARIF 2022 : KLESIA = Niveau CONVENTIONNEL = 14.60 € /SALARIE/MOIS
Prise en charge employeur : 50 %

OFFRE CORPORATION DES ARTISANS FLEURISTES DU BAS RHIN
FORMULE TULIPE = 19.07 €/SALARIE/MOIS
Prise en charge employeur : 50 %

Pour moins de 4.50 € de plus par mois
PROTEGEZ VRAIMENT VOS SALARIES !!!



CHAQUE SALARIE à la possibilité en fonction de ses besoins d'adhérer à titre privé au niveau supérieur de son choix. Il pourra également couvrir sa famille...

PROTEGEZ VRAIMENT VOS SALARIES !!!
Avec LA PREVOYANCE répondez à vos obligations en laissant un vrai choix à vos salariés ...

Choisissez la qualité, l'écoute et la proximité !



PARTENAIRE



CORPORATION DES ARTISANS FLEURISTES DU BAS-RHIN